

## EDF met en service la nouvelle centrale hydroélectrique de Romanche-Gavet (Isère)

Le 9 octobre 2020, la nouvelle centrale hydroélectrique de Romanche-Gavet (Isère), plus grand chantier hydroélectrique en France, a été mise en service après dix années de travaux. À cette occasion, Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général du groupe EDF, a inauguré l'ouvrage en présence de Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, et en présence d'élus et représentants des autorités publiques locales et régionales.

La nouvelle centrale hydroélectrique de Romanche-Gavet, d'une puissance de 97 mégawatts, permet d'augmenter de 40% la production d'hydroélectricité sur le même tronçon de rivière (La Romanche). Cet ouvrage illustre la volonté de développer l'hydroélectricité, première des énergies renouvelables électriques en France et en Europe. Il produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle des villes de Grenoble et de Chambéry - soit 230 000 habitants - à partir d'une source d'énergie décarbonnée et renouvelable.

La centrale hydroélectrique, composée d'un nouveau barrage et d'une nouvelle centrale entièrement souterraine, au cœur de la montagne, remplace 6 anciennes centrales et 5 anciens barrages. Cet aménagement s'intègre dans le paysage de la vallée de la Romanche tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Les berges du barrage ont été renaturées avec la plantation d'espèces locales cueillies dans un rayon de 25 kilomètres autour du barrage afin d'éviter la prolifération de plantes invasives.

Le chantier de construction représente un investissement de 400 millions d'euros pour le Groupe EDF. 94% des investissements ont été réalisés auprès d'entreprises françaises, dont 28% sont situées en Auvergne Rhône-Alpes. 75% du financement de l'ouvrage est issu d'obligations vertes contribuant à la transition écologique. Au plus fort du chantier, 306 personnes ont travaillé simultanément. Par ailleurs, 74 emplois d'insertion ont été créés.

Cette réalisation majeure confirme le savoir-faire d'EDF dans la conception d'aménagements hydroélectriques innovants et préservant l'environnement, au service du développement des énergies renouvelables. Une équipe d'une trentaine d'ingénieurs et de techniciens du Centre d'Ingénierie Hydraulique d'EDF ont travaillé sur les études et la conception du projet puis ont assuré le pilotage et le suivi du chantier. Aujourd'hui, une équipe d'une vingtaine de techniciens et d'ingénieurs d'EDF Hydro Alpes exploitent le nouvel aménagement de Romanche-Gavet et en assurent la maintenance.

Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général du Groupe EDF, a déclaré : « *La nouvelle centrale hydroélectrique de Romanche-Gavet témoigne de la capacité d'EDF à développer l'énergie hydraulique, première des énergies renouvelables électriques, tout en préservant l'environnement. Cette nouvelle unité de production témoigne également de l'ancrage durable d'EDF dans les territoires et de son engagement qui vise à doubler les capacités renouvelables installées du Groupe entre 2015 et 2030 pour les porter à 50 GW nets dans le monde.* »

**Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur [medias.edf.com](https://medias.edf.com)**

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 38,9 millions de clients (1), dont 28,8 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2019 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.